



Comment le Roi a désamorcé la crise

Sur le trône depuis 2013, le roi Philippe a vécu durant deux semaines sa première crise politique majeure, avec, successivement, un remaniement ministériel (après le départ de la N-VA) et la démission du gouvernement Michel. Il a marqué des points, en proposant une sortie de crise qui nous évite des élections anticipées.

« BONNE GESTION »

Le Roi est revenu aux premières loges la semaine dernière, après avoir été mis de côté dans les premières heures de la crise (Charles Michel avait annoncé lui-même la démission et le remplacement des ministres N-VA, ce qui est inhabituel). Le

Premier ministre, anticipant une humiliante motion de méfiance à la Chambre contre son gouvernement devenu minoritaire, a présenté sa démission au Palais royal.

Philippe a accepté cette démission, après avoir mené durant deux jours et demi une quinzaine de rencontres politiques, avec les présidents de parti (pas l'extrême droite), le président de la Chambre puis le Premier ministre sortant. Objectif : calmer la situation, donner du temps aux politiques pour trouver des idées mais aussi proposer à tous une solution de consensus. Et cela a fonctionné.

Philippe a dû accepter la démission de Charles Michel mais a évité le recours à des élections anticipées. Le Roi a constaté « une volonté politique de garantir la

bonne gestion du pays jusqu'aux prochaines élections », explique le Palais. Philippe a chargé le gouvernement minoritaire MR, CD&V et VLD « de l'expédition des affaires courantes », jusqu'à la date du 26 mai, date prévue initialement pour les élections fédérales, régionales et européennes. Dans la foulée, le Roi a demandé « aux responsables politiques et aux institutions, en qui il réitère sa confiance, d'apporter une réponse appropriée aux défis économiques, budgétaires et internationaux, et aux attentes de la population, notamment sur le plan social et environnemental. »

CHEF DE CABINET EXPÉRIMENTÉ

Comment le Roi a-t-il désamorcé cette crise ? « Le Roi, en général, ne décide de rien, n'impose rien. Simplement, il est le

personnage de l'État qui peut mettre de l'huile dans les rouages. Et c'est particulièrement utile en période trouble », explique le député CDH et professeur de droit constitutionnel Francis Delpérée. « En pleine crise, la méthode utilisée par Philippe, comme ses prédécesseurs, est celle du confessionnal. Il reçoit les chefs politiques séparément, leur parle les yeux dans les yeux. Et rien n'est public. Lors de cette crise-ci, on imagine que Philippe a posé des questions. "Êtes-vous pour des élections anticipées ?" Ou : "Acceptez-vous les affaires courantes ?" Il entend les réponses et voit ce qui peut devenir une solution. Ici, il a vu tout le monde, entendu les propositions et compris qu'il y avait un consensus possible sur les affaires courantes. Il a acté cette situation. » Très concrètement, Philippe

n'a pas pu faire ce qu'il voulait. Constitutionnellement, ses pouvoirs sont très réduits. *« Je n'ai pas peur des mots : il faut faire une croix sur les pouvoirs du Roi ! Il est vrai qu'en marge des fonctions officielles, la pratique reconnaît au chef de l'État des tâches officieuses. Il exerce, selon l'expression consacrée, une « magistrature d'influence ». Il parle, il écrit, il invite, il reçoit, il se déplace en Belgique et à l'étranger. Mais, encore une fois, il n'utilise à ce faire aucun pouvoir »,* précise encore Francis Delpérée, ici dans son dernier ouvrage sur la question (*). Concrètement, lors de cette crise politique, le Roi a été épaulé par son chef de cabinet Vincent Houssiau, un fin diplomate étiqueté CD&V, qui a travaillé dans plusieurs cabinets ministériels (Vanackere, Geens, Van Rompuy et Leterme), ça aide ! Ce chef de cabinet a été en contact permanent avec le Premier ministre et ses proches, qui sont restés à la barre. Charles Michel a-t-il cornaqué le Roi ? *« Je n'irai pas jusque-là. Le Roi a vu la situation dans laquelle se trouvait le gouvernement et a proposé une solution de consensus »,* ajoute M. Delpérée. Dans les faits, c'est le Roi qui a effectivement géré les différentes audiences et proposé la piste de sortie de crise. Et, mission accomplie, Philippe ne se retire pas non plus de la scène. Selon le com-

munié du Palais, le Roi a convenu avec le président de la Chambre des représentants et avec Charles Michel que ces derniers *« l'informeront respectivement, à intervalles réguliers, de l'état d'avancement des travaux dans le cadre des affaires courantes »*. En clair, gouvernement minoritaire et Parlement sont priés par le Roi de se mettre d'accord sur différentes réformes urgentes. Pas certain tout de même que cela limite l'ampleur de la future foire d'empoigne, dès le début de l'année 2019 ! Les affaires courantes sont prévues jusqu'à la dissolution des Chambres, à la mi-avril, ce qui donne presque quatre mois complets pour voter quelques dossiers consensuels et s'affronter sur les autres !

**Benoît
Franchimont**